

Mariette Thibault

Jean-Claude Sauvé

C'est dans le but d'améliorer la coordination des activités du secteur élémentaire et secondaire et de favoriser l'implantation d'un nouveau mode de fonctionnement des réseaux d'enseignement à ces deux niveaux (décentralisation) que le Ministère s'est engagé, il y a maintenant plus d'un an, dans la restructuration de ce secteur.

De projet qu'elle était jusqu'à tout récemment, cette restructuration en est maintenant à la phase d'implantation, après avoir été acceptée par les autorités du Ministère et les autres instances gouvernementales.

Un premier pas en 1974

Une première modification à la structure de ce secteur avait été apportée à la fin de 1974 lorsque, sous la responsabilité de monsieur Pierre Martin, sous-ministre, l'administration globale du secteur élémentaire et secondaire était confiée à monsieur Germain Halley, sous-ministre adjoint.

A ce moment-là, la gestion du secteur élémentaire et secondaire relevait de trois directions générales (élémentaire et secondaire, financement, équipement) et d'un service général (bureaux régionaux). Sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint responsable du secteur, les directeurs généraux de la DGEES, de la DGF et de la DGE étaient alors regroupés au sein d'un conseil de direction (CODES) qui comprenait également les deux sous-ministres associés (de foi catholique et protestante), le sous-ministre adjoint à la programmation et à la planification, un secrétaire adjoint du Cabinet du ministre et le directeur du Service général des communications.

Ce conseil de direction continue ses opérations pendant la phase de transition et verra sa composition amendée au fur et à mesure que la nouvelle structure sera mise en place et que les titulaires des nouveaux postes seront nommés, ce qui se fera graduellement à compter du mois d'octobre.

On trouvera à la figure 1 une illustration de la structure du Ministère, pour le secteur élémentaire et secondaire, telle qu'elle se présentait avant la mise en oeuvre de la restructuration. Il importe de noter ici que le Service général des moyens d'enseignement (SGME) ne se retrouvait pas alors dans la structure du secteur élémentaire et secondaire. En effet, ce service dont les activités débordaient celles du secteur concerné était rattaché directement au sous-ministre.

Des changements majeurs

La nouvelle structure du secteur élémentaire et secondaire est composée de trois directions générales; les responsabilités du Ministère consolidées dans des rôles d'orientation, de support, de coordination et de contrôle sont dorénavant réparties de la façon suivante:

. la Direction générale du développement pédagogique (DGDP) aura un rôle d'orientation pédagogique; elle sera responsable du développement des programmes, de la mesure et l'évaluation des apprentissages, de la conception et de l'évaluation du matériel didactique;

. la Direction générale des réseaux (DGR) aura un rôle de support, de coordination et de contrôle; par l'intermédiaire des directions régionales, elle deviendra l'interlocuteur central du Ministère auprès des commissions scolaires, elle aura principalement des fonctions de transmissions de politiques, d'implantation des programmes (pédagogiques ou administratifs), de contrôle, de conseil et de support auprès des commissions scolaires;

. la Direction générale de l'administration (DGA) aura un rôle d'orientation administrative; elle régira l'allocation et l'administration des ressources humaines, financières et matérielles des réseaux.

C'est donc dire que les trois nouvelles directions générales se voient confier la totalité des responsabilités assumées jusqu'à maintenant par la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, la Direction générale du financement, la Direction générale de l'équipement et le Service des bureaux régionaux.

On trouvera à la figure 2 un aperçu général des divers éléments de la nouvelle structure. C'est ainsi que, selon des modalités qui restent encore à préciser et qui le seront au cours des prochains mois, des responsabilités qui jusqu'à maintenant étaient confiées au Service général des moyens d'enseignement (SGME) se retrouvent sous la Direction générale du développement pédagogique sous le vocable direction du matériel didactique. Cette même direction générale aura aussi un rôle à jouer dans la détermination des besoins au chapitre de la formation et du perfectionnement des maîtres.

Une nouvelle approche de la gestion des réseaux

Le changement le plus marquant ou tout au moins celui qui sera le plus ressenti dans les milieux scolaires réside dans la mise sur pied d'une Direction générale des réseaux d'enseignement élémentaire et secondaire.

Ce changement de grande importance se présente sous trois dimensions principales. **Premièrement**, c'est la Direction générale des réseaux qui devient l'interlocuteur central du Ministère auprès des commissions scolaires. Et pour parler en termes plus concrets, disons que cette direction générale devient la porte d'entrée par laquelle les commissions scolaires s'introduisent au Ministère pour toutes les questions qui les concernent.

Deuxièmement, par l'intermédiaire des directions régionales (qui remplaceront les bureaux régionaux et qui auront des pouvoirs plus étendus que ces derniers), le Ministère sera installé dans chaque région, dans une optique de déconcentration administrative.

Troisièmement, la Direction générale des réseaux deviendra le pivot d'un nouveau mode de gestion du système élémentaire et secondaire. Elle sera en quelque sorte l'outil qui permettra de réaliser concrètement la décentralisation.

Des directions régionales pilotes

L'organisation de deux directions régionales pilotes constitue la première étape d'implantation de la structure cible. C'est dans ces deux directions régionales pilotes que sera expérimenté un nouveau mode de fonctionnement du système d'enseignement élémentaire et secondaire. Une équipe de travail, relevant du sous-ministre adjoint, sera chargée:

- .d'organiser, en s'inspirant de la structure cible, les deux directions régionales pilotes, d'expérimenter des modèles de fonctionnement;
- .de jouer un rôle de suppléance (dû au fait que le secteur ne sera pas encore prêt à fournir tous les services);
- .de réviser la structure cible (les fonctions et activités des directions régionales) en fonction des expériences vécues et des nouvelles politiques du Ministère qui prévaudront à ce moment-là.

Pour que l'expérience soit valable, les directions régionales pilotes devront être pourvues des ressources (humaines et financières) et des pouvoirs prévus dans la structure cible.

L'importance de l'opération suppose qu'une structure définitive ne peut être mise en place en quelques semaines ou en quelques mois. La structure de passage, dont l'implantation est amorcée depuis juillet 1976, constitue la première étape d'implantation de la structure cible.

La structure de passage consiste en un réaménagement des fonctions et des activités du secteur, à l'intérieur de la structure supérieure proposée, en vue de faciliter l'adaptation aux nouvelles orientations du secteur lorsque celles-ci seront précisées.

L'expérimentation de modèles de fonctionnement par deux directions régionales pilotes et la révision des processus administratifs du secteur permettront d'ajuster progressivement les rôles et les fonctions des nouvelles unités administratives.

Il est impossible de donner ici, en détail, le rôle de chacun dans la structure de passage et dans la structure cible. On trouvera tous les renseignements à cet effet dans le document intitulé **Secteur élémentaire et secondaire**, Projet de restructuration, mai 1976, d'où sont extraites les données présentées ici.

Figure 1
AVANT LA
RESTRUCTURATION

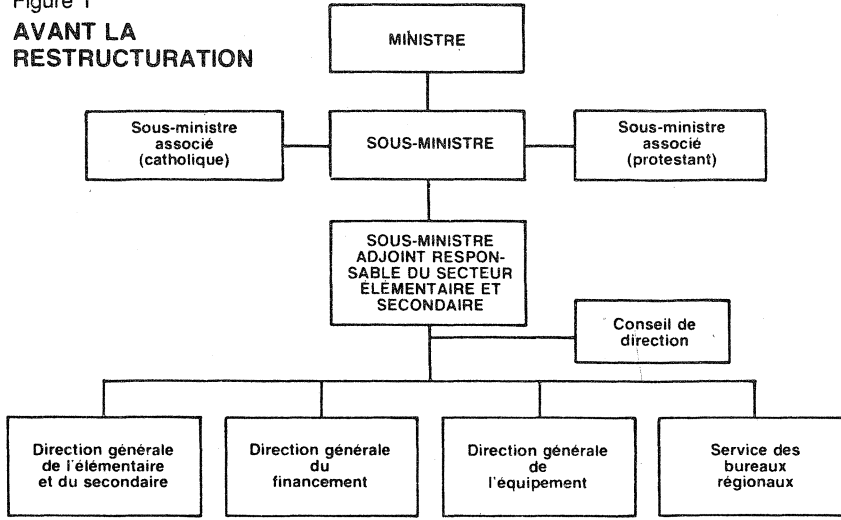


Figure 2

STRUCTURE CIBLE

